

# L'ETAT SOCIAL ACTIF : ÉCHEC AVÉRÉ OU PROMESSE INABOUTIE ?

par Laurent de Briey  
(Sous la coordination du comité de lecture du CPCP)



© CPCP asbl - novembre 2008

**CPCP - Centre Permanent pour la Citoyenneté et la Participation asbl**  
Rue des Deux Eglises, 45 - 1000 Bruxelles - Tél.: 02/238 01 00 - [info@cpcp.be](mailto:info@cpcp.be) - [www.cpcp.be](http://www.cpcp.be)



L'actuelle crise communautaire aurait dû survenir il y a neuf ans, dans la foulée de l'adoption par le Parlement flamand d'une liste de cinq résolutions préparatoires à une nouvelle réforme de l'Etat<sup>1</sup>. La crise de la dioxine en décida autrement. Cette crise sanitaire, survenue dans les jours qui ont précédé le scrutin législatif de 1999, provoqua une remarquable percée des mouvements écologiques et pénalisa lourdement les partis sociaux-chrétiens. La possibilité offerte aux autres formations politiques de constituer un gouvernement sans les sociaux-chrétiens – fait exceptionnel depuis la seconde guerre mondiale – prit le pas sur les vellétés d'une nouvelle réforme de l'Etat. S'en sont suivies huit années de relative paix communautaire<sup>2</sup> et deux gouvernements réunissant libéraux et socialistes, initialement avec l'appoint des Verts (coalition dite « arc-en-ciel »), puis sans eux (coalition dite « violette »).

Si les dissensions entre socialistes et libéraux se sont manifestées de plus en plus fortement au cours de la dernière législature – au point que la coalition soit qualifiée de « contre nature » par la Ministre socialiste Laurette Onkelinks –, la formation du gouvernement en 1999 s'est déroulée dans un climat presque euphorique. Deux axes principaux semblaient réunir l'ensemble des partenaires : la possibilité de réaliser des réformes sur le plan éthique – dépénalisation de l'euthanasie, droits des homosexuels, etc. – et, en dépit de réticences chez les socialistes francophones, l'adhésion au concept d' « Etat social actif ». L'accord de gouvernement précise ainsi explicitement que « le développement de l'Etat social actif sera l'objectif central de la politique économique et sociale du nouveau gouvernement ».

Cette référence à l'Etat social actif n'est ni anodine, ni spécifiquement belge. Elle est l'expression française de la notion de *positive welfare state* qui désigne le modèle social promu par la « Troisième voie », *the Third Way*. Celle-ci, initiée par Bill Clinton, théorisée par Anthony Giddens, popularisée en Europe par Tony Blair et Gerhard Schröder<sup>3</sup>, représente une impressionnante tentative intellectuelle et politique de proposer un projet politique alternatif tant au modèle social-démocrate classique qu'au néolibéralisme. Se présentant comme situés au centre-gauche de l'échiquier, les partisans de la Troisième voie mobilisent à la fois des arguments normatifs, en faveur de la supériorité philosophique de leur projet politique, et des arguments pragmatiques soulignant la nécessité de réformer le modèle social européen afin de l'adapter à la mondialisation économique et au vieillissement de la population.

L'accord de gouvernement de 1999 a marqué, sous l'impulsion du principal promoteur belge du concept d' « Etat social actif », le Ministre socialiste flamand, Frank Vandembroucke, l'adhésion de la coalition « arc-en-ciel » au modèle social de la Troisième voie. Le gouvernement exprimait ainsi sa volonté de réformer le modèle social dans le sens d'une plus grande « activation ». La sécurité sociale ne devait plus avoir un rôle passif, protégeant le travailleur mis au chômage en lui garantissant un revenu de remplacement,

---

<sup>1</sup> Pour rappel, ces revendications étaient les suivantes : une défédéralisation de la politique de santé et des allocations familiales, une homogénéisation – au travers d'une régionalisation – des compétences dans le domaine de la politique de l'emploi, de la politique de mobilité, de la politique scientifique et l'octroi d'une autonomie fiscale aux Régions. Ces revendications demeurent actuelles.

<sup>2</sup> Une réforme de l'Etat fût néanmoins réalisée en 2001, grâce à l'appui des sociaux-chrétiens francophones, et un compromis sur la scission de l'arrondissement de Bruxelles-Halle-Vilvorde échoua de peu en 2005. Mais, durant ces deux législatures, les partenaires au pouvoir ont donné l'impression de ne s'intéresser aux questions communautaires que dans la mesure où elles paraissaient pouvoir être résolues. Dès que surgissait un blocage susceptible de mettre en question la stabilité de la coalition, le problème en question était remis au « frigo ».....

<sup>3</sup> Mattagne 2001, 4-8.



mais devait contribuer activement à la réinsertion sur le marché du travail. Sa finalité ne devait plus être le maintien, même relatif, du pouvoir d'achat, mais la remise au travail.

Les années 1999-2001 correspondent à l'apogée de la Troisième voie. La plupart des pays européens sont gouvernées par des coalitions de centre-gauche qui s'en inspirent. La déclaration de Lisbonne, lors du Conseil européen de mars 2001, fait à son tour référence à la notion d'« Etat social actif ». Mais l'élection de Bush en novembre 2000 est le premier signe précurseur du déclin. La popularité des partis s'étant réclamés de la Troisième voie va s'effriter au profit d'une droite plus ouvertement libérale. La référence à l'« Etat social actif » va perdre de son actualité. En Belgique, le départ, en 2004, de Frank Vandenbroucke du gouvernement fédéral pour le gouvernement flamand symbolise ce renversement de tendance. Faut-il pour autant en conclure à l'échec du projet de transformation de l'Etat-providence en un Etat social actif ou bien, au-delà de l'estompement de la référence au concept, les principales intuitions qui lui étaient sous-jacentes demeurent-elles aujourd'hui pertinentes ? Les réformes mises en œuvre en son nom témoignent-elles réellement d'une capacité à proposer un modèle social qui se distingue tant du néolibéralisme que de la social-démocratie classique ou, au contraire, ont-elles contribué à une déconstruction néolibérale de notre modèle social ?

Ces questions demeurent ouvertes aujourd'hui et le présent travail entend y apporter quelques éléments de réponses. Ces éléments seront nuancés. Ils mettront en évidence, d'une part, que le projet d'Etat social actif constitue bien un projet innovant, réductible ni au néolibéralisme, ni à la social-démocratie classique, mais que, d'autre part, son acceptation de la mondialisation entraîne une adhésion à la financiarisation difficilement compatible avec les investissements publics inhérents au modèle de l'Etat social actif, au risque dès lors qu'il soit essentiellement un instrument au service de réformes d'inspiration libérale<sup>4</sup>.

Nous présenterons premièrement comment l'Etat social actif se définit en rupture avec l'Etat-providence classique et dans quelle mesure il relève d'une conception se voulant à la fois libérale et de gauche. Nous essaierons ensuite, sur base de la classification des cinq capitalismes proposée par Bruno Amable, de déterminer le modèle de capitalisme sous-jacent à la référence à l'Etat social actif et d'interroger la cohérence de ce modèle économique eu égard aux objectifs sociaux et politiques de l'Etat social actif. Nous essaierons plus précisément de déterminer si la référence faite par Giddens au modèle économique scandinave est légitime ou l'Etat social actif rompant avec l'une des dimensions de ce modèle n'en romprait pas la cohérence institutionnelle.

---

<sup>4</sup> Que, jusqu'à présent, l'ampleur de ces réformes soit, objectivement, restée modérée en Belgique témoigne de la force que conservent les résistances au néolibéralisme. Ce n'est cependant pas un motif de satisfaction. Le constat posé sur le modèle social de l'Etat providence restant plus actuel que jamais, les partisans de celui-ci n'ont guère plus de raison de se réjouir de l'inertie que de réformes néolibérales.



## I - L'ETAT SOCIAL ACTIF : UNE TROISIÈME VOIE ENTRE L'ETAT-PROVIDENCE ET LE NÉO-LIBÉRALISME

### • a) La crise de l'Etat-providence

L'Etat social actif se veut une réponse à la crise du modèle social de l'Etat-providence. Celui-ci s'est principalement développé dans les trente années qui suivirent la seconde guerre mondiale. Dès la libération, les interlocuteurs sociaux s'accordèrent sur un « pacte social » d'inspiration « bismarkienne ». Ce pacte social constitue le point de départ de la mise en place d'un modèle de protection sociale généreux, mais hybride. Il intègre, d'une part, une logique assurancielle visant à préserver le pouvoir d'achat des travailleurs en leur assurant, en cas de perte d'emploi, un revenu de remplacement proportionnel au salaire antérieur – et donc aux cotisations versées. Il intègre, d'autre part, une logique redistributive, notamment en raison du caractère obligatoire des cotisations. L'importance de la contribution de chaque travailleur étant dépendante de son salaire, ceux pour qui les risques de subir une période d'inactivité sont plus importants, les travailleurs peu qualifiés, contribuent moins que les travailleurs fortement qualifiés, bien que ceux-ci sont moins susceptibles de vivre une période de chômage. Ce caractère hybride du modèle se retrouve dans son mode de financement puisque, si les cotisations sociales en sont la source principale, elles sont complétées par des subventions, c'est-à-dire par l'impôt<sup>5</sup>.

Le « Pacte social » a marqué aussi l'apaisement de la lutte des classes. Travailleurs comme employeurs ont pris conscience que, en dépit de leurs divergences, leurs intérêts peuvent converger. S'est mis en place un mode de régulation économique articulée autour des concertations entre les partenaires sociaux, le « fordisme », dont l'enjeu est la répartition des fruits de la croissance économique. Les travailleurs ont accepté l'introduction d'innovations techniques et managériales, dont les chaînes de montage sont la meilleure illustration, parce que les gains de productivité qui en découlaient leur étaient largement redistribués sous forme de salaires élevés. Ces salaires élevés leur assuraient un important pouvoir d'achat qui permettait le développement d'une économie reposant sur la consommation de masse, notamment d'équipements individualisés (voiture, électroménager, etc.).

Les gains de productivité étant convertis en hausse des salaires, les recettes publiques se sont accrues et ont autorisé des dépenses nouvelles. Un cercle vertueux s'est ainsi instauré et a permis l'expansion de l'Etat-providence. La protection sociale jouait d'ailleurs un rôle de stabilisation essentiel au compromis fordiste. Lors d'un fléchissement conjoncturel se traduisant par un accroissement du chômage, la hausse des dépenses publiques soutenait la consommation privée et permettait de relancer l'économie.



Pendant trente ans, les économies européennes ont crû, en moyenne, de 4% par an – soit approximativement le double de la croissance actuelle<sup>6</sup>. Le compromis fordiste a activement contribué à cette période de croissance exceptionnelle, mais, en retour, il a été rendu possible par celle-ci. Le choc pétrolier de 1974 va signifier la fin de cet âge d'or. La hausse brutale des coûts de l'énergie va frapper très différemment les différents secteurs de l'économie selon qu'ils sont soumis à la concurrence internationale. Si les secteurs protégés de la concurrence internationale peuvent, répercuter la hausse des coûts de production dans leur prix de vente, aggravant de la sorte une inflation déjà élevée, les secteurs exposés ne peuvent, pour leur part, le faire sans perdre leur compétitivité internationale. C'est dès lors la valeur ajoutée produite dans ces secteurs qui baissent. Comme la négociation interprofessionnelle a fixé le niveau des salaires pour deux ans, les entreprises voient leur rentabilité mise à mal et cherchent à la restaurer en limitant les coûts, notamment par une réduction de l'emploi.

Mais la crise pétrolière aurait été rapidement absorbée si elle n'avait pas été l'élément révélateur d'une crise bien plus profonde dont les véritables causes sont multiples. Pendant trente ans, la croissance a été nourrie par le retard technologique de l'Europe par rapport aux Etats-Unis. L'adoption progressive des technologies américaines assurait à l'Europe de fortes hausses de productivité. Or cette dynamique a pris fin au moment où les marchés alors moteurs de la croissance économique, ceux des biens standardisés, arrivaient à saturation. Une fois les familles équipées en voitures, téléviseurs, lave-vaisselle, etc., les entreprises ont dû les inciter à renouveler ces biens en leur proposant des produits offrant un meilleur rapport qualité-prix. De plus, alors que les entreprises cherchaient à limiter leurs coûts en réduisant l'emploi, l'arrivée massive des femmes sur le marché de l'emploi est venue doper l'offre de travail.

En cohérence avec le modèle fordiste, l'Etat devait se substituer aux marchés défaillants. L'emploi public subventionné s'est alors développé, des politiques de partage du temps de travail (réduction de la durée hebdomadaire de travail sans perte de salaire, prépensions, etc.) ont été mises en œuvre, les prestations sociales ont été renforcées<sup>7</sup>... Mais ces politiques ne prenaient pas la mesure de l'ampleur de la crise et du changement de l'environnement international. Les années 70 signifèrent en effet également la fin du système de Bretton Woods fixant les régimes de change entre les monnaies et restreignant la mobilité des capitaux. Avec la libéralisation des capitaux, le développement progressif des marchés et l'intensification du commerce international, la mondialisation de l'économie était en marche. Or, dans une économie fermée, une politique keynésienne de relance au travers d'une hausse des dépenses publiques est, sous certaines conditions, susceptible d'initier un cercle vertueux. Les dépenses publiques viennent soutenir la demande, directement par les investissements et la consommation publics, indirectement en soutenant le pouvoir d'achat des citoyens. Les entreprises produisent davantage, engagent de nouveaux travailleurs et augmentent leur profits, ce qui, en retour, nourrit les recettes publiques et renforcent le pouvoir d'achat. Mais l'efficacité du mécanisme est

---

<sup>6</sup> Clerc 2007, 201.

<sup>7</sup> Reman, Pochet 2005, 132.



remise en question avec l'ouverture des économies. Une relance de la demande dans un pays donné ne signifie plus nécessairement une hausse de la production locale, mais peut se traduire par une hausse des importations déséquilibrant la balance commerciale. Dès lors, des politiques keynésiennes risquent surtout de creuser un déficit public et d'imposer une dévaluation monétaire.

Avec la progressive intégration de l'économie en un marché global, les relations interétatiques ont glissé d'une logique de coopération vers une logique de concurrence. Dans un tel contexte, la protection sociale a cessé de devenir un élément de stabilisation pour représenter une charge dont le poids doit être restreint afin qu'un taux d'imposition trop élevé et un déficit public trop important n'entravent pas la capacité d'attraction des capitaux financiers. La politique économique est désormais dominée par un impératif de préservation de la compétitivité, tandis que le modèle social est entré en crise. L'alliance miraculeuse du développement économique et de l'extension des droits sociaux se mue en une quadrature du cercle : comment préserver les acquis sociaux sans mettre à mal le dynamisme économique ?

Les années 80, marquées essentiellement par une période d'austérité visant à rétablir l'équilibre de la balance commerciale et l'équilibre budgétaire, virent le modèle social belge infléchi vers une sélectivité et un ciblage accru. Au terme de cette période, où l'objectif de lutte contre la pauvreté empiéta sur celui d'une redistribution des revenus, a émergé la volonté de définir un nouveau pacte social. Les années 90 furent des années de recherche d'un consensus politique permettant de renouveler l'ambition de 44 en l'adaptant aux mutations sociales et économiques<sup>8</sup>. Le modèle de l'Etat social actif, consacré par l'accord de gouvernement « arc-en-ciel », a, à bien des égards, constitué l'aboutissement de cette recherche. Ce nouveau concept devait offrir une cohérence globale à un ensemble de mesures, parfois anticipées par les gouvernements précédents, rompant avec un modèle social, jugé créateur de dépendances, au profit d'une politique de soutien à l'activité.

• **b) L'Etat social actif**

Les promoteurs de l'Etat social actif entendaient faire de nécessité vertu. La réforme du modèle de protection sociale était, à leurs yeux, non seulement nécessaire, mais également souhaitable. Elle était nécessaire en raison des limites conjoncturelles de l'Etat-providence, à savoir, au premier titre, un coût excessif qui ne peut que s'accroître à mesure du vieillissement de la population et des progrès de la médecine, alors que, dans le même temps, le taux de dépendance, c'est-à-dire le rapport entre le nombre d'inactifs et d'actifs au sein de la société, ne cesse de croître. Mais elle était également souhaitable en raison de son manque d'équité. L'Etat-providence est jugé doublement illégitime. D'une part, il est inéquitable envers les personnes qui, par leur activité, financent le système de protection sociale et ne peuvent jouir d'une part importante des richesses qu'elles produisent. D'autre part, il est inéquitable envers les personnes qui reçoivent des allocations sociales parce qu'il les enferme dans la dépendance plutôt que de les réintégrer socialement, alors que la participation sociale est une dimension essentielle de l'estime de soi. Le dé-



ficité de légitimité de l'Etat-providence serait ainsi le reflet d'une dualisation sociale qu'il favorise : dans la mesure où contributeurs et bénéficiaires constituent désormais deux groupes sociaux distincts, présentant des caractéristiques socio-économiques différentes – par exemple, le niveau de qualification –, la protection sociale perd sa justification assurancielle. Sans identification possible entre contributeurs et bénéficiaires, le système de protection sociale cesse d'apparaître comme une forme de mutualisation du risque pour devenir un mécanisme de solidarité unilatérale.

L'Etat social actif veut s'opposer à cette dualisation en adressant un double message. Il séduit les contributeurs, qui assimilent les allocataires sociaux à des parasites se complaisant dans leur situation, en leur accordant qu'il n'est pas légitime de bénéficier de droits sans assumer de devoirs. Simultanément, il promeut l'émancipation des personnes rendues dépendantes et marginalisées par l'Etat-providence, en leur offrant les ressources nécessaires à une participation sociale qui leur donnera la possibilité d'accéder aux biens et avantages dont elles étaient privées. L'Etat social actif repose ainsi sur une ambiguïté assumée mais jamais clarifiée : la participation sociale est à la fois un devoir dont il faut s'acquitter, de gré ou de force, et une condition indispensable à l'épanouissement personnel et matériel. C'est cette ambiguïté qui explique que l'Etat social actif puisse constituer un point de convergence entre des mouvements politiques aussi différents que ceux qui composaient la coalition « arc-en-ciel ». En retour, toutefois, elle trouble la perception des implications politiques réelles du concept et explique les résistances qu'il a provoquées, à gauche notamment, face à ce qui pouvait paraître être une remise en cause de certains droits sociaux : « activer » les demandeurs d'emploi ne seraient en définitive qu'un euphémisme pour les contraindre à accepter des emplois pénibles, dégradants et mal rémunérés.

Pourtant, à lire Frank Vandebroucke notamment, il ne peut y avoir aucun doute sur l'idéal émancipateur qui animent les concepteurs de l'Etat social actif. Ce dernier est inspiré des théories de la justice de Rawls et de Sen et énonce comme principe premier qu'une société juste est une société qui « maximise » les chances de participation sociale : la participation sociale est comprise comme un mode essentiel de réalisation de soi et il importe d'offrir à chacun le maximum de possibilités de participation. Le critère précis n'est ni une pure maximalisation des possibilités de participation – à savoir l'agrégation de l'ensemble des possibilités qui s'offrent aux membres de la société – ni une stricte égalisation. Frank Vandebroucke reprend le critère rawlsien du « maxi-min », c'est-à-dire la maximalisation du minimum ; autrement dit : une société juste est une société où les possibilités de participation du plus défavorisé sont les plus élevées possibles<sup>9</sup>.

L'originalité de l'Etat social actif – et plus largement de la Troisième voie – est ainsi d'assimiler l'inégalité à l'exclusion sociale et l'égalité à l'intégration<sup>10</sup>. De ce point de vue, l'Etat social traditionnel serait insatisfaisant parce qu'il constitue essentiellement une source de revenus de substitution pour les personnes exclues des sphères d'activité. Lorsque l'obtention de ces ressources est conditionnée, par exemple, à un comportement de re-

---

<sup>9</sup> Vandebroucke 1999, 5.

<sup>10</sup> Giddens, Blair 2002, 113.



cherche d'un nouvel emploi ou au fait d'avoir préalablement travaillé, il paraît certes déjà intégrer le principe d'un devoir de participation, mais il prend insuffisamment en compte la responsabilité, non de l'individu, mais de la collectivité. Si chacun doit participer, il appartient à l'Etat de veiller à s'assurer que chacun possède de réelles opportunités de participation. Dans l'expression « Etat social actif », c'est au terme « Etat » que se rapporte le qualificatif « actif ». C'est la responsabilité publique qui est soulignée au premier titre. Sans doute, toutefois, aurait-il été plus adéquat de parler d' « Etat social proactif », dans la mesure où l'Etat social traditionnel intégrait déjà des politiques promouvant activement la remise à l'emploi, comme les formations professionnelles ou les subsides à l'embauche. Ce qui est en jeu, c'est une transformation de la manière dont l'Etat appréhende les risques sociaux générateurs d'exclusion sociale, comme le chômage et certaines pathologies lourdes. Sur le plan économique, l'Etat-providence véhiculait initialement une conception des risques sociaux comme trouvant leur origine dans des déséquilibres macroéconomiques dont les conséquences venaient frapper les individus sans que leur responsabilité personnelle puisse être engagée<sup>11</sup>. De même, il n'y avait pas lieu de questionner la responsabilité d'un patient souffrant d'un cancer. La perte d'emploi, ou la maladie, constituait une malchance dont l'Etat pouvait amoindrir les conséquences en offrant un revenu de substitution ou un accès à des soins adéquats. Désormais, une meilleure connaissance des facteurs de risque vient modifier radicalement les données du problème. Les risques deviennent dépendants de caractéristiques microéconomiques (le niveau de qualification, l'hygiène de vie, etc.) et leur survenance est susceptible d'être anticipée. Il est prévisible qu'une personne unilingue, n'ayant pas achevé ses études secondaires, ait des difficultés à trouver un emploi, comme il est prévisible qu'un fumeur contracte un cancer. Cette prévisibilité exige que l'Etat n'attende plus la réalisation du risque pour intervenir, mais cherche à anticiper sa survenance. Il doit veiller à ce que les personnes aient accès aux ressources, notamment éducatives, indispensables à leur intégration sociale. Il doit veiller également à leur garantir une information adéquate qui leur permettent de déterminer leur choix en connaissance de cause. Il doit enfin veiller à ce que les institutions mises en place n'incitent pas les personnes à adopter des comportements à risque (piège à l'emploi, etc.).

La responsabilité première est donc collective. Mais elle a, aux yeux des promoteurs de l'Etat social actif, un double corollaire qui apparaît lorsque, en dépit de la proactivité dont ferait preuve l'Etat, le risque se réaliserait. Le premier élément de ce corollaire est la nécessité de maintenir une forme de protection sociale « réactive » – par opposition à « proactive » – qui viendrait indemniser la personne ayant subi le risque, pour peu que celle-ci n'ait pas fait preuve d'un manque de prévoyance. Par contre, et c'est le deuxième élément du corollaire, si l'Etat a assumé sa propre responsabilité et si la personne ne peut invoquer un événement fortuit, sa propre responsabilité est directement engagée et vient mettre à mal son droit à une protection sociale. Si le modèle de l'Etat social actif semble affirmer donc la responsabilité première de l'Etat, celle-ci induit une responsabi-





lité seconde des individus. Lorsque cette dernière est prise en défaut, Vandenbroucke ne trouve que l'appel à la « compassion » pour justifier le maintien d'une forme d'assistance inconditionnée minimale qui complèterait malgré tout le système de protection sociale quand les conséquences de choix volontaires s'avèreraient « dramatiques »<sup>12</sup>.

L'ambiguïté déjà relevée au niveau de la participation sociale, présentée à la fois comme une contribution obligatoire et comme une condition à la réalisation de soi, ressurgit ainsi au niveau des concepts de responsabilité et d'activation. L'Etat social actif repose, d'une part, sur un appel à l'activation de l'Etat et des institutions collectives, ainsi que sur l'affirmation de la responsabilité collective, mais consacre, d'autre part, le principe d'une responsabilité individuelle et l'exigence d'une activation des personnes. Ces ambiguïtés n'engendrent pas nécessairement des contradictions, mais elles rendent possibles des perceptions radicalement différentes des implications inhérentes au modèle de l'Etat social actif selon qu'est privilégié le pôle « collectif » ou le pôle « individu ».

### • c) L'ancrage libéral de l'Etat social actif

Percevoir, comme c'est souvent le cas, l'Etat social actif à rebours, c'est-à-dire à partir du pôle individu, en donne une image profondément différente. Si la responsabilité collective est première, nous l'avons souligné, c'est parce qu'elle conditionne la responsabilité individuelle en donnant à chaque personne les ressources nécessaires à une action autonome. La responsabilité et l'action collectives sont donc premières dans l'ordre de la causalité. Mais la finalité poursuivie par l'Etat social actif est bien la participation des individus. Dans l'ordre de la finalité, c'est donc la responsabilité et l'action individuelles qui sont premières.

L'Etat social actif repose sur une anthropologie clairement libérale identifiant l'individu à un capital propre qu'il doit développer et faire fructifier afin de réaliser son projet de vie personnelle. Le modèle consacre le libre-arbitre individuel et n'intègre aucune forme de réflexion collective sur le contenu que devraient posséder les projets de vie. Les éléments plus communautariens, comme l'inscription des individus dans des communautés ethniques, religieuses ou familiales, sont considérés comme des éléments factuels constitutifs de l'individualité de chacun, non l'expression de valeurs susceptibles d'être réfléchies et discutées. L'individu y est, en définitive, perçu comme un être tendant à l'indépendance, mais condamné à l'interdépendance : il conquiert sa liberté à mesure qu'il lui est possible d'agir sans que d'autres personnes viennent interférer, mais, vivant au sein du même monde que les autres personnes, il est contraint de partager les ressources disponibles avec elles. L'interdépendance est ainsi présentée comme une contingence malheureuse. Si l'Etat doit veiller à « maximiser » les opportunités offertes à chaque individu de réaliser son projet de vie, chacun doit, en retour, éviter de représenter une charge qui viendrait restreindre les opportunités des autres personnes<sup>13</sup>. Les relations interpersonnelles sont dès lors comprises, au mieux, comme des coopérations exigeant une juste répartition des coûts et des bénéfices. Il en résulte une importance fondamentale de la figure du contrat qui permet l'accord de volontés indépendantes et la reconnaissance explicite de droits et de devoirs.

---

<sup>12</sup> Vandenbroucke 1999, 7

<sup>13</sup> Arnsperger 2005, 291.



Cette anthropologie individualiste entre en résonance avec un discours néo-libéral qui partage le diagnostic des partisans de l'Etat social actif sur le caractère insoutenable du modèle social-démocrate classique. Les consonances sont, à vrai dire, multiples : une même acceptation de la mondialisation et de la financiarisation de l'économie, un même renoncement à toute forme de relance par la demande au profit d'une économie de l'offre imposant le développement d'une politique économique tournée vers la préservation de la compétitivité, un même souci du développement de l'activité et de la création de richesses<sup>14</sup> et, enfin, un même privilège accordé à l'égalité des chances plutôt qu'à l'égalité des résultats. Bien que Giddens et Blair présentent la Troisième voie comme un renouvellement de la social-démocratie<sup>15</sup>, force est de constater qu'elle constitue un abandon définitif du socialisme, indissociable d'une forme ou d'une autre de collectivisation des moyens de production, au profit du libéralisme politique dont l'essence réside dans la volonté de garantir une juste coexistence des libres-arbitres. Rawls se substitue à Marx comme référence doctrinale privilégiée – bien qu'il ne soit pas certain que Rawls se reconnaisse plus que Marx dans ceux qui se revendiquent de lui.

Au-delà, cependant, de leurs proximités idéologiques et philosophiques, des différences importantes demeurent entre le modèle de l'Etat social actif et le modèle néolibéral. Alors que l'Etat social actif entend transformer la sécurité sociale, les néo-libéraux privilégient la réduction des dépenses sociales : l'impôt et les cotisations pénalisent l'emploi en haussant le coût du travail, tandis que des indemnités de chômage constituent un salaire de réserve et tendent à renforcer les revendications salariales. Pour l'Etat social actif, l'activation des travailleurs repose sur un investissement dans des politiques de formations et d'encadrement des demandeurs d'emplois, tandis que, pour les néolibéraux, cette activation résulte de la suppression des revenus de remplacement, contraignant les chômeurs à accepter toute forme d'emploi disponible. Pour l'Etat social actif, l'Etat joue un rôle de coordination essentiel, notamment sur le marché du travail, tandis que pour les néo-libéraux le marché est autosuffisant<sup>16</sup>.

C'est toutefois dans l'interprétation de ce qu'implique leur défense de l'égalité des chances que les différences apparaissent le plus nettement. Classiquement, la référence à l'égalité des chances, par opposition à l'égalité des résultats, est comprise comme une tentative de justification des inégalités engendrées par le marché et comme un rejet des politiques redistributives. Dans une perspective néolibérale, l'égalité des chances correspond à une valorisation de la méritocratie. S'il importe de corriger d'éventuelles inégalités initiales, aucune intervention ultérieure n'est justifiée, en dépit du fait que de nombreux mécanismes de marché puissent prendre une forme de « *winner-take-all* », c'est-à-dire des situations où la personne la plus performante retire l'entièreté de la rétribution même si sa performance n'était que très légèrement supérieure à celles des autres personnes. L'égalité des chances y est ainsi comprise sur le modèle d'une compétition sportive valorisant le travail accompli mais aussi les talents individuels.

---

<sup>14</sup> Le critère rawlsien du « maximin » vient apporter sa justification éthique à l'engagement néolibéral en faveur de l'économie du « ruissellement » selon laquelle l'accumulation des richesses en haut de l'échelle sociale bénéficiera par ruissellement – notamment au travers de la création d'emploi – à tous. Selon le critère du « maximin » en effet, ce ne sont pas les inégalités relatives qui importent mais le niveau absolu des plus défavorisés. En théorie donc, un accroissement important des inégalités peut être légitime s'il contribue à améliorer, même légèrement, le sort des plus défavorisés. Le tout est, bien entendu, de s'entendre sur la métrique.

<sup>15</sup> Giddens, Blair 2002.

<sup>16</sup> Boyer 2005, 49-55.



Tant Giddens<sup>17</sup> que Vandebroucke<sup>18</sup> s'opposent à une telle interprétation. Non seulement ils auront tendance à considérer que la distribution des talents est inégale et qu'un individu talentueux n'est pas en soi plus méritant qu'une personne moins douée, mais ils contestent plus largement que les résultats des interactions marchandes soient un reflet fidèle des mérites personnels. Giddens souligne d'ailleurs qu'une pure méritocratie serait une contradiction dans les termes puisqu'elle engendrerait des inégalités importantes créant une classe de privilégiés qui transmettraient leurs privilèges à leurs enfants, mettant ainsi à mal le fondement même d'une méritocratie.

La conception de l'égalité des chances qu'ils défendent peut être qualifiée de dynamique. Il ne s'agit pas d'assurer une égalité initiale, en un temps donné d'ailleurs difficilement identifiable – la naissance, la majorité, la fin de l'enseignement obligatoire, etc. ? –, mais de garantir une égalité des chances continue. Il importe de réajuster continuellement les chances de chacun afin que des inégalités produites par des interactions antérieures ne viennent pas compromettre l'équilibre de nouvelles interactions. En ce sens, l'égalité des chances ne s'oppose pas à la redistribution, mais en fournit une justification alternative à l'égalité des résultats : la redistribution ne doit pas viser à assurer à chacun une part similaire des richesses produites antérieurement, mais à rééquilibrer les opportunités futures.

A vrai dire, les partisans de la Troisième voie et de l'Etat social actif paraissent faire leur le cadre conceptuel du libéralisme tout en opposant aux néolibéraux une conception nettement plus large des inégalités devant être corrigées. Alors que les libéraux classiques se méfient d'un Etat dont les compétences trop étendues constitueraient une menace pour les libertés individuelles, le modèle de l'Etat social actif se rattache à un libéralisme de gauche qui aurait retenu de la critique marxiste que les libertés ne deviennent réelles que si les individus jouissent des ressources et des opportunités nécessaires à leur mise en œuvre.

## II – LE MODÈLE DE CAPITALISME DE L'ETAT SOCIAL ACTIF

### • a) La diversité des capitalismes

A la fois libéral, dans les valeurs qu'il promet et la vision du monde qu'il fait sienne, et de gauche, dans la mesure où, à la différence des néolibéraux, il croit nécessaire une action politique pour corriger les inégalités produites mécaniquement par le libre jeu des interactions individuelles, la Troisième voie rompt avec la social-démocratie davantage qu'elle ne la renouvelle. Si, sur le plan philosophique, cette synthèse de la gauche et du libéralisme a conquis ses lettres de noblesses<sup>19</sup> et constitue une tradition irréductible au libéralisme classique, peut-il en être de même sur le plan économique ? Ce libéralisme de gauche est-il susceptible de proposer un modèle économique qui se distingue du modèle néolibéral ?

---

<sup>17</sup> Giddens 2002, 112-113.

<sup>18</sup> Vandebroucke 1999, 7.

<sup>19</sup> Rawls, qui peut être considéré comme le chef de file des libéraux de gauche contemporains, est le philosophe le plus lu et le plus commenté du vingtième siècle.



Tout comme le libéralisme, le capitalisme peut en tout cas se décliner au pluriel. Bruno Amable, notamment, dans son ouvrage « Les cinq capitalismes », propose une stylisation de cinq modèles de capitalisme qui se distinguent par les complémentarités différentes qu'ils instaurent entre le niveau de concurrence sur le marché des produits, le degré de flexibilité du marché du travail, le type privilégié de système financier, l'importance de la protection sociale et le développement du système éducatif. Il s'agit, selon la nomenclature d'Amable, du capitalisme néolibéral, du capitalisme européen continental, du capitalisme méditerranéen, du capitalisme social-démocrate et du capitalisme asiatique.

Les différences entre ces modèles sont illustrées, par exemple, par la manière dont ils offrent aux individus une certaine protection par rapport aux risques sociaux. Dans le modèle libéral, cette protection repose premièrement sur le marché. Son caractère hautement concurrentiel assure un relatif plein emploi, tandis que des produits financiers donnent aux individus la possibilité de souscrire par eux-mêmes à différents mécanismes privés de protection. L'Etat n'intervient que résiduellement au travers d'une sécurité sociale minimale, essentiellement consacrée à la lutte contre la pauvreté. Dans le modèle asiatique, le fondement de la protection sociale est la firme. Le capitalisme asiatique est en effet essentiellement composé de très grandes sociétés. Officiant sur des marchés fortement régulés, celles-ci peuvent réaliser les ajustements nécessaires en interne et garantir une importante sécurité d'emploi à leurs employés, rendant moins nécessaire le développement d'une sécurité sociale publique. Une forte protection légale de l'emploi et la solidarité intra-familiale constituent les pivots de la protection sociale dans le capitalisme méditerranéen. A l'inverse, le capitalisme social-démocrate repose sur une faible réglementation du marché du travail combinée à une sécurité sociale extrêmement développée. Le risque de perdre son emploi y est donc nettement plus important que dans les modèles asiatiques et méditerranéens, mais le coût de cette perte d'emploi y est fortement atténué. Enfin, de ce point de vue, le capitalisme européen continental apparaît comme une forme hybride. La législation sociale assure une protection de l'emploi importante, bien que moindre que dans le capitalisme méditerranéen, complétée par une sécurité sociale moins généreuse que dans le modèle social-démocrate mais néanmoins importante. Il en résulte une certaine dualisation entre les personnes incluses dans le marché du travail et celles qui en sont exclues et relèvent de la sécurité sociale.

Comme nous l'avons vu, cette dualisation est l'une des sources de la perte de légitimité de l'Etat-providence tel qu'il s'est développé dans les économies européennes continentales et l'Etat social actif entend précisément y remédier. Dès lors, au travers du débat sur la nécessité de procéder à des réformes structurelles, apparaît la volonté de procéder à un changement de modèle de capitalisme. La crise de l'Etat-providence serait celle d'un modèle continental européen jugé inadéquat à l'heure de la mondialisation.

Il n'en fut toutefois pas toujours ainsi. Dans les années 80, les économies européennes et japonaises réalisèrent de meilleures performances que l'économie américaine et leurs modèles économiques étaient portés en exemple. Deux des facteurs identifiés alors pour expliquer la contre-performance de l'économie américaine étaient la trop grande dépendance des entreprises par rapport aux marchés financiers et l'instabilité de son marché du travail. Les exigences des actionnaires imposaient aux entreprises américaines de dégager des profits à court-terme, tandis que la flexibilité requise des travailleurs américains décourageait la formation dans des compétences trop spécifiques. Par contraste, en Europe et au Japon, leurs relations étroites avec les banques assuraient



aux entreprises un capital « patient » susceptible de financer des investissements de long terme, tandis que la stabilité de l'emploi permettait d'investir dans la formation des travailleurs et d'assurer un niveau de qualification très élevé. Ce jugement défavorable au capitalisme américain a cependant été radicalement remis en cause depuis les années 90. Le développement des technologies de la communication et de l'information – les TIC – a rendu à l'économie américaine tout son dynamisme en favorisant l'innovation et l'adaptation de la main d'œuvre à un contexte économique constamment changeant. Désormais, les économies japonaises et européennes sont estimées « sur-régulées », tandis que le rôle dominant accordé au marché dans l'économie américaine est considéré comme un facteur essentiel de croissance et de compétitivité<sup>20</sup>.

Ces jugements contrastés mettent en évidence deux points distincts. Premièrement, ils soulignent l'importance des complémentarités entre les institutions<sup>21</sup> d'un modèle économique. Dans le modèle américain, le financement des entreprises assurés essentiellement par les marchés exige une grande flexibilité du marché du travail. Inversement, l'Europe et le Japon pouvaient assurer une certaine stabilité de l'emploi parce que le financement des entreprises était prioritairement assuré par le secteur bancaire. La cohérence institutionnelle apparaît ainsi comme un élément essentiel à la réussite économique. Selon Amable, la théorie des complémentarités institutionnelles conteste l'existence d'un modèle optimal et considère qu'il existe différents modèles susceptibles de performances économiques similaires<sup>22</sup>.

Toutefois – et c'est le deuxième point mis en évidence –, cette cohérence n'est pas tout. Dans une économie globalisée, la cohérence institutionnelle n'est pas une condition suffisante de la réussite économique. En fonction du type d'activités dominantes, un modèle (ou certains modèles) de capitalisme pourrai(en)t se montrer plus performant(s) que d'autres. A cet égard, la révolution technologique constituerait un tournant. L'avantage comparatif dont auraient joui les modèles européens et japonais se serait estompé avec l'essor de la « nouvelle économie ». De même, l'ouverture de l'économie aurait modifié les rapports de force en faveur des facteurs les plus mobiles. Alors que, durant les « Trente Glorieuses », la faible mobilité des capitaux assurait une relative protection des économies nationales vis-à-vis de la concurrence internationale et permettaient aux travailleurs d'établir un rapport de force favorable, celui-ci est désormais déséquilibré par les menaces de délocalisation. La logique de préservation de la compétitivité se substitue ainsi à la logique de partage des gains de productivité.

Comme les institutions résultent d'un équilibre d'économie politique, les rapports de force engendrent une hiérarchie institutionnelle : les groupes dominants sont à même d'imposer une ou plusieurs configurations institutionnelles qui leur sont favorables. Il importe alors d'adapter les autres institutions à celles hiérarchiquement supérieures afin de préserver la cohérence d'ensemble. De ce point de vue, la crise du modèle économique continental peut être perçue comme une inadéquation au nouveau rapport de

---

<sup>20</sup> Amable 2005, 7-10.

<sup>21</sup> Nous utilisons le terme « institution » au sens de Amable. Une institution est « un ensemble de règles qui structurent les interactions sociales de façon particulière » (Amable 2005, 54) Une institution est un instrument de coordination qui incitent les agents à adopter certains comportements, tout en étant elle-même le résultat d'interactions stratégiques entre différents acteurs politiques. Amable privilégie dans ses analyses cinq institutions différentes correspondant aux mécanismes de coordination du marché des produits, du marché du travail, du secteur financier, de la protection sociale et du secteur éducatif.

<sup>22</sup> Amable 2005, 18 et 36.



force dominant. Dès lors, la défense de ce modèle passe par une remise en question des conditions favorisant ce rapport de force – ouverture des économies, mobilité des capitaux – et des critères de légitimation de celui-ci – cosmopolitisme, individualisme, libéralisme politique, etc. Mais une telle position pourrait se heurter à un argument temporel : la supériorité économique d'un modèle (ou de certains modèles) pourraient dépendre d'éléments cycliques : les modèles privilégiant les mécanismes de marché témoigneraient d'une plus grande capacité d'innovation et d'adaptation qui seraient essentielles dans les premiers temps d'une révolution économique, comme celle provoquée par les nouvelles technologies de l'information et de la communication, tandis que les modèles accordant plus d'importance à une coordination centrale seraient plus efficaces lorsque la croissance reposerait davantage sur le développement des innovations antérieures.

Que ce soit pour des motifs pragmatiques – acceptation du rapport de force tel qu'il est –, idéologiques – conviction de la légitimité des principes libéraux – ou cycliques, les promoteurs de l'État social actif plaident pour l'adoption d'un modèle capitaliste plus adapté à la mondialisation de l'économie et plus conforme à la logique de compétitivité. Amable, soulignant l'origine anglo-saxonne de la Troisième voie, estime que les réformes du modèle continental qui s'en inspirent correspondent à une tentative d'inflexion de ce modèle vers le modèle néolibéral<sup>23</sup>. Pourtant, Giddens précise explicitement que le souhait d'une activation des allocations sociales ne fait pas référence au modèle néolibéral, mais bien aux expériences sociales-démocrates scandinaves<sup>24</sup>. Celles-ci sont perçues comme le moyen de préserver une protection sociale développée sans compromettre la compétitivité économique. L'épreuve de vérité pour l'État social actif consiste dès lors dans sa capacité à démontrer la cohérence entre son acceptation d'une économie mondialisée, dominée par la finance, et sa référence au modèle scandinave. A défaut, il faudrait donner raison à ses détracteurs qui jugeraient qu'en cautionnant un rapport de force dominé par le capital, les partisans de la Troisième voie et de l'État social actif ne peuvent qu'être, à leur insu ou non, les chevaux de Troie du néolibéralisme<sup>25</sup>.

• **b) Le modèle néolibéral et le modèle scandinave**

Avant de pouvoir rattacher l'État social actif à un modèle particulier de capitalisme, il importe de souligner brièvement les complémentarités institutionnelles propres aux deux modèles qui nous intéressent plus spécifiquement : le modèle néolibéral fondé sur le marché et le modèle scandinave ou, selon la terminologie de Amable, social-démocrate<sup>26</sup>.

Le modèle néolibéral se caractérise par un marché des produits dérégulés et fortement concurrentiels, notamment par les prix. Les contraintes administratives sont faibles, notamment pour la création d'entreprise, les participations publiques dans les entreprises sont rares. Le marché est très ouvert à la concurrence et aux investissements étrangers.

---

<sup>23</sup> Amable 2005, 37.

<sup>24</sup> Giddens 2002, 20.

<sup>25</sup> Amable 2005, 308.

<sup>26</sup> Pour ce qui suit, voir Amable 2005, plus spécifiquement 136 et suivantes.



Ce caractère très concurrentiel exige de la part des entreprises une capacité d'adaptation rapide aux évolutions conjoncturelles. Il doit, par exemple, être possible de réagir très rapidement à un affaiblissement de la demande en ajustant les quantités produites et donc le volume de l'emploi. Cela requiert une grande flexibilité du marché du travail : un recours fréquent au travail temporaire, des délais de préavis courts, la possibilité de recourir à des périodes d'essai, une faible protection de l'emploi, des indemnités de licenciements peu élevées... Les négociations salariales y sont fortement décentralisées. Elles se déroulent au niveau de l'entreprise, voire de l'individu.

La protection sociale publique est peu développée. Elle oscille entre une sécurité sociale résiduelle, consacrée à un objectif de lutte contre la pauvreté et ciblée sur des groupes spécifiques, et une sécurité sociale plus universelle visant à assurer à tous un ensemble de droits de base. La caractéristique peu développée de la protection sociale permet de maintenir des charges sociales basses, de limiter le coût du travail et de favoriser le développement de l'emploi peu qualifié. Les travailleurs sont contraints d'accepter les emplois disponibles ou à créer eux-mêmes leur activité. L'étroitesse de la protection sociale incite en outre les individus à la compléter par le recours à des produits financiers participant ainsi au développement d'un système financier fondé sur le marché, caractérisé par une grande dispersion de l'actionnariat, un pourcentage d'actions important dans les portefeuilles des investisseurs institutionnels, dont de nombreux fonds de pension, un marché des fusions et acquisitions très dynamiques. Les investisseurs recherchent des profits à court terme, renforçant ainsi les exigences d'adaptabilité des entreprises et de flexibilité du marché du travail.

Enfin, les dépenses publiques dans le système éducatif sont faibles. Le niveau de l'éducation secondaire est très variable, tandis que celui de l'enseignement supérieur est très élevé et très concurrentiel, favorisant ainsi l'existence à la fois d'une main d'œuvre peu qualifiée et d'une élite extrêmement qualifiée. De plus, la faible protection de l'emploi conduit à privilégier l'acquisition de compétences générales, plutôt que celle de compétences spécifiques plus difficilement valorisables en cas de réorientation professionnelle.

Le modèle social-démocrate, ou scandinave, présente également un marché des produits fortement concurrentiels, même si la concurrence se fait ici davantage par la qualité que par les prix, ainsi que par un grand degré d'ouverture à la concurrence et aux investissements étrangers. L'État, par contre, y est nettement plus engagé et le marché n'y est pas le seul mécanisme de coordination. Les négociations salariales, notamment, sont fortement centralisées et marquées par un souci de coopération interprofessionnelle.

L'ouverture et le caractère concurrentiel du marché des produits imposent une certaine flexibilité du marché du travail. Mais celle-ci est essentiellement assurée par une forte réglementation et des politiques d'emplois actives favorisant la formation continue des travailleurs. La protection de l'emploi y est moindre que dans d'autres formes de capitalisme, mais plus développée que dans le modèle néolibéral. Elle vise notamment la protection de compétences spécifiques. Elle est, en outre, complétée par une forte syndicalisation et une importante protection sociale publique, fournissant notamment d'importants services aux familles venant soutenir l'insertion professionnelle des parents (service de garde d'enfants).

La compétitivité économique est assurée par la recherche d'une haute qualité des produits et de la main d'œuvre, plutôt que par la réduction des coûts. Cette stratégie est



illustrée par l'importance des dépenses publiques dans le système éducatif. Le développement d'une éducation primaire, secondaire et tertiaire à la fois démocratique (notamment via des conditions de crédits favorables pour les étudiants) et d'un excellent niveau, ainsi que de politique de formation professionnelle continue, permet l'éclosion d'une main d'œuvre dont le niveau de qualification moyen est particulièrement élevé, mais aussi de consommateurs exigeant des produits de qualité.

Cette politique fondée sur une forte coordination et d'importants investissements requiert de pouvoir développer des stratégies à relativement long terme et nécessite un système financier fondé prioritairement sur les banques, susceptible de fournir aux entreprises un capital plus « patient » que les marchés financiers. A l'opposé du modèle néolibéral, le modèle scandinave comporterait donc un système financier caractérisé par un haut degré de concentration bancaire, une forte concentration de la propriété et un faible nombre de fusions et acquisitions.

• c) **Le modèle économique de la Troisième voie**

Le modèle néolibéral et le modèle scandinave partagent un même souci de la compétitivité qui explique l'efficacité particulière dont ces deux modèles semblent témoigner dans une économie désormais mondialisée. Les cohérences institutionnelles décrites correspondent ainsi à deux stratégies alternatives de recherche de compétitivité économique. Se concentrer sur le marché du travail permet de présenter de manière extrêmement schématique l'opposition entre ces deux stratégies. Le capitalisme néolibéral assure sa compétitivité en restreignant le coût du travail. A l'inverse, la compétitivité du capitalisme scandinave repose sur la forte qualification des travailleurs.

Le modèle néolibéral atteint un haut taux d'emploi en combinant des charges sociales réduites et une faible protection de l'emploi, mais au détriment de la protection sociale. Le modèle scandinave parvient quant à lui à préserver une importante protection sociale, et donc un coût salarial élevé, en garantissant une productivité très importante de l'ensemble de sa force de travail grâce à d'importants investissements publics dans l'éducation et dans des politiques de soutien aux familles. Par comparaison, le capitalisme européen continental souffre de la combinaison d'une protection sociale développée imposant un coût du travail élevé et d'une incapacité à assurer un niveau de qualification suffisamment élevé de l'ensemble de force de travail<sup>27</sup>. L'inéluctable équilibre entre coût et productivité du travail se fait dès lors sur le dos du taux d'emploi. A contrario, l'objectif, au cœur de la stratégie de Lisbonne, d'élever le taux d'emploi imposent aux pays adeptes du modèle continental européen d'opter pour une des deux stratégies décrites, en ayant conscience que la poursuite d'une stratégie hybride risque de mettre en mal la cohérence institutionnelle dont jouissent les deux modèles.

---

<sup>27</sup> Les phénomènes migratoires jouent à cet égard un rôle important. Il est, malheureusement, clairement plus aisé d'atteindre un objectif de qualification élevée pour des pays, ou des régions, qui adoptent des politiques d'immigration restrictives et qui, pour des raisons culturelles, linguistiques ou géographiques, sont moins soumis aux pressions migratoires, que pour des pays traditionnels d'immigration. Ce point peut être éclairant même pour les comparaisons interrégionales en Belgique.





C'est, très clairement, le diagnostic à la source de la Troisième voie et de la promotion d'un Etat social actif dont le programme économique, tel que reconstruit par Arestis et Sawyer<sup>28</sup>, est résumé comme suit par Amable :

- « 1. L'économie de marché est régie par les mécanismes analysés dans la théorie de la croissance endogène, principalement l'accumulation de capital humain.
2. L'économie de marché est essentiellement stable ; la politique macroéconomique, par exemple les interventions fiscales discrétionnaires, peut la déstabiliser. Les anticipations rationnelles dirigent les marchés, financiers et autres, de telle sorte que les prix sont des vecteurs cruciaux de l'information. Les marchés financiers sont essentiels, car ils fournissent un jugement bien informé sur le caractère durable et la crédibilité de la politique.
3. La politique monétaire peut être employée pour maîtriser l'inflation, pas pour diminuer le chômage ; elle doit être laissée entre les mains des experts par des politiciens.
4. Il existe un taux de chômage naturel. L'inflation est un phénomène monétaire.
5. La loi de Say s'applique, au moins en longue période. La politique fiscale a au mieux un rôle passif ; le budget doit être équilibré sur l'ensemble du cycle d'activité.
6. Le marché implique des échecs du marché à cause des externalités, des biens publics, de la concurrence imparfaite...
7. L'inégalité des chances doit être éliminée ; l'inégalité des résultats puisqu'elle fournit des incitations à travailler et acquérir des compétences. Ce point de vue implique un changement de la politique économique, au détriment de la mise en œuvre d'un système fiscal progressif et d'une sécurité sociale redistributive, au profit d'une politique d'employabilité encourageant l'éducation et l'accumulation de capital humain. (...)
8. La mondialisation a éliminé les possibilités de mener des politiques monétaires, industrielles et fiscales actives. Les politiques ciblées doivent être abandonnées en faveur de politiques affectant l'environnement économique, c'est-à-dire qui favorisent la compétitivité des firmes.<sup>29</sup>»

Ces principes, à l'instar de l'économie néolibérale, correspondent à une économie orientée vers l'offre, mais conservent la conviction keynésienne de la nécessité que l'Etat joue un rôle actif dans l'économie. L'Etat ne doit toutefois pas intervenir afin de soutenir la demande, mais afin de créer les conditions favorables au développement de l'offre. Dans un contexte de concurrence mondialisée, l'Etat doit contribuer activement à la compétitivité de son économie en offrant aux investisseurs potentiels un environnement attractif. Cette attractivité dépend au premier titre du niveau de qualification de la main d'œuvre, mais aussi notamment des infrastructures publiques (réseaux routiers et ferroviaires, par exemple) et de l'ensemble des biens publics dont la production requiert une coordination. La pression fiscale et parafiscale constitue, pour sa part, le coût auquel doivent faire face les investisseurs afin d'avoir accès à l'environnement économique. Cette pression, et donc le système de protection sociale qu'elle pourra financer, pourra être d'autant plus forte que l'environnement est attractif.

---

<sup>28</sup> Arestis et Sawyer 2001.

<sup>29</sup> Amable 2005, 304-305.



En conséquence, il importe de restreindre la part des dépenses publiques consacrée à la consommation publique (emploi public, allocations sociales, etc.) au profit d'investissements publics, tout particulièrement, mais pas seulement, dans le capital humain (formation initiale et continuée). Les dépenses sociales doivent elles-mêmes constituer autant que possible une forme d'investissement public, en privilégiant une recherche d'activation des demandeurs d'emploi plutôt que d'assistanat. Globalement, l'Etat a une fonction essentiellement « schumpéterienne » au sens où il doit s'efforcer d'accompagner le processus de « destruction créatrice » qui assure le dynamisme de l'économie en permettant la disparition des secteurs en déclin et la réorientation de l'économie vers les secteurs en croissance. Ce sont cette croissance, l'attractivité de l'économie et le soutien apporté par l'Etat à la réorientation des chômeurs qui doivent assurer un emploi aux travailleurs, non la rigidité du droit du travail.

Nous retrouvons ainsi les traits principaux du modèle scandinave : une compétitivité reposant sur une forte productivité due à d'importants investissements publics, notamment dans la formation, et une protection sociale plus importante que la protection de l'emploi. La référence de Giddens au modèle scandinave ne paraît donc pas usurpée. Pourtant, une différence fondamentale doit également être soulevée. Le modèle scandinave s'appuie sur un système financier fondé sur les banques, alors que l'intégration de la mondialisation dans le modèle de la Troisième voie s'accompagne d'une acceptation de la financiarisation de l'économie. La question est dès lors de déterminer si cette différence est susceptible de mettre à mal la complémentarité institutionnelle nécessaire à l'efficacité d'un modèle économique.

• **d) Le biais « court-termiste » de la financiarisation**

Le phénomène actuel de mondialisation se distingue du commerce international classique parce qu'il repose moins sur la spécialisation des pays dans des activités productives pour lesquelles ils jouissent d'un avantage comparatif, que sur l'essor de firmes multinationales intégrant au sein de leurs propres processus de production des apports provenant des quatre coins de la planète. La réduction des coûts, financiers et temporels, des transports et des communications permet à une entreprise de combiner, par exemple, l'expertise financière britannique, le faible coût d'une main d'œuvre nord-africaine et la compétence informatique indienne.<sup>30</sup>

Mais la mondialisation se caractérise également par une croissance des transactions financières sans commune mesure avec celle des transactions commerciales<sup>31</sup>. La mondialisation est d'abord celle des marchés financiers, rendue possible par la libéralisation des mouvements de capitaux et la déréglementation des produits financiers. Cette extrême mobilité des capitaux engendre une concurrence, tant au niveau des entreprises que des Etats, afin d'attirer les investissements financiers.

---

<sup>30</sup> Clerc 2007, 234-235.

<sup>31</sup> A titre indicatif, les mouvements de change représenteraient aujourd'hui cinquante fois le montant des échanges internationaux de marchandises – Clerc 2007, 243.



Du point de vue des entreprises, cela s'exprime par une transformation de leur mode de financement. Alors, qu'en Europe, les entreprises se finançaient de manière privilégiée par le crédit bancaire, elles tendent de plus en plus à se tourner vers les marchés financiers et, plus particulièrement, l'actionnariat<sup>32</sup>. Or cette évolution n'est pas sans incidence sur le mode même de gestion des entreprises. Un système financier reposant prioritairement sur les banques favorise la création de relations étroites entre les entreprises et leurs créanciers. Les entreprises doivent avant tout démontrer aux banques leur solvabilité et la pertinence de leurs investissements. La confiance et une information fiable apparaissent comme les éléments déterminants afin de convaincre les banquiers de financer des plans d'investissement pouvant s'inscrire dans un horizon relativement long. Par contraste, le recours au marché financier est supposé assurer une meilleure diversification du risque puisqu'il est réparti sur un grand nombre d'investisseurs et que le financement se fait sous une forme plus liquide. Mais il peut engendrer une tension entre les objectifs de développement de l'entreprise et ceux de rentabilité immédiate de son actionnariat<sup>33</sup>. Désormais, la nécessité pour les entreprises de pouvoir attirer des investisseurs financiers leur impose de respecter une exigence de rentabilité des fonds propres conventionnellement fixée à un minimum de 15%.

La distorsion entre un tel niveau de rentabilité et celle des actifs sans risque – autour de 4% – n'est pas sans soulever des interrogations sur la capacité des entreprises à garantir un tel rendement sur le long terme. Lorsqu'elle ne conduit pas à des pratiques frauduleuses – comme en témoigne la répétition récente de scandales financiers de grande ampleur –, cette exigence induit un biais court-termiste dans la gestion des entreprises qui impose aux entreprises de privilégier la rémunération des actionnaires aux investissements productifs à plus long terme – ce qui pénalise la croissance de l'offre – ou à un meilleur partage des gains de productivité avec les salariés – ce qui pèse sur la croissance de la demande. Cette tendance est accrue par le fait que le passage d'un système financier reposant sur les banques à une finance de marché n'a pas tant signifié une « désintermédiation » qu'une modification du type d'intermédiaires et de leur comportement. L'investisseur financier n'est pas le particulier isolé doté d'un patrimoine diversifié d'action que des fonds de pension, des fonds d'investissements, des sociétés d'assurance, etc., gérés par des professionnels en concurrence directe les uns avec les autres et dont la performance s'évalue relativement aux autres. En résulte un « mimétisme rationnel » d'investisseurs en quête des mêmes investissements susceptibles de leur apporter le niveau de rendement attendu. A l'inverse de la diversification attendue, apparaissent dès lors des mouvements massifs de capitaux vers les entreprises capables d'offrir pendant une période donnée la rentabilité espérée avec une double conséquence. Un désintérêt, premièrement, pour ce qui pourrait advenir des sociétés une fois qu'elles ne sont plus en mesure d'assurer le même rendement. Un désinvestissement massif, deuxièmement, lorsque surgit le sentiment que le rendement recherché ne sera pas au rendez-vous, provoquant effondrements des cours boursiers et faillites – rappelant ainsi que le rendement d'un investissement est toujours proportionnel au degré de risque qui y est assorti<sup>34</sup>.

---

<sup>32</sup> Reversez 2008, 54-63.

<sup>33</sup> Amable 2005, 132-136.

<sup>34</sup> Arthus, Virard 2005



L'impact de la financiarisation sur la gestion des entreprises pénalise donc les investissements à long terme, notamment en recherche et développement ou dans la formation du personnel, alors qu'il s'agit de caractéristiques essentielles au succès du modèle scandinave dont l'Etat social actif entend s'inspirer. Cela rend d'autant plus indispensable que l'Etat, pour sa part, pratique une politique d'investissements publics dans, entre autres, le capital humain et la recherche. Mais les Etats sont eux-aussi en compétition afin d'attirer les investissements financiers. Cette concurrence vient également limiter leur capacité d'investissement.

En Europe, cette recherche de compétitivité se traduit par une maîtrise de l'inflation et par une exigence d'équilibre budgétaire, tout en offrant une fiscalité attractive aux entreprises. Le contrôle d'une inflation à un niveau de 2% est l'objectif premier attribué à la Banque centrale européenne, tandis que le Pacte de stabilité régit strictement la politique budgétaire des Etats membres de la zone euro. Le Pacte de stabilité assure la coordination des politiques budgétaires des pays participant à l'union monétaire. Cette coordination est indispensable puisqu'il n'est plus possible de compenser le déficit budgétaire insoutenable d'un Etat par une dépréciation de sa monnaie nationale. Le déficit pourrait dès lors affecter la stabilité de l'ensemble de la zone euro.

La principale exigence du Pacte est que le maintien du déficit public en dessous des 3% et un déficit moyen nul sur l'ensemble du cycle. Le déficit toléré est donc uniquement conjoncturel afin de laisser jouer les stabilisateurs automatiques en période de ralentissement économique. Le Pacte rend par contre difficile une politique d'investissements publics structurels dont les effets ne pourraient se faire sentir qu'à long terme via une augmentation de la croissance potentielle, alors que dans le même temps la mise en œuvre de la Stratégie de Lisbonne et la transformation de l'Etat-providence en un Etat social actif exigeraient d'importantes réformes structurelles. La difficulté fondamentale réside dans le fait que les règles de comptabilité nationale s'intéressent essentiellement aux flux annuels sans tenir compte d'une part de la variation des actifs de l'Etat et d'autre part de la valeur actualisée nette des recettes et dépenses futures prévisibles. Cela rend possible les mesures « one shot » absurdes, comme la vente d'un bâtiment loué ensuite à un loyer peu intéressant, dont les derniers gouvernements belges ont usé et abusé. Cela conduit aussi à méconnaître la dette implicite que représente le différentiel dû au vieillissement de la population entre les charges futures des pensions et les cotisations sociales qui seront perçues. Cela empêche également de prendre en compte les plus-values espérées des investissements publics<sup>35</sup>.

Ces limitations s'expliquent aisément en raison de l'extrême difficulté que représente une évaluation exacte du patrimoine de l'Etat et de l'incertitude quant à la rentabilité réelle des investissements publics. La définition même des investissements publics est d'ailleurs sujette à caution. Faut-il comprendre la notion en un sens strict et ne considérer que, par exemple, des investissements en infrastructure ? Peut-elle être élargie à des investissements en recherche et développement, voire dans le capital humain ? Aussi compréhensibles que soient ces difficultés, elles ont pour conséquence que les dépenses de consommation publique et celles d'investissements publics sont traitées de la même



manière. Dès lors, lorsque des arbitrages budgétaires sont nécessaires, ils se font généralement au détriment de l'investissement public, tant il est électoralement plus aisé de réduire les budgets de la recherche que de réduire le nombre de fonctionnaires ou les prestations sociales.

De la même manière que la financiarisation impose aux entreprises de privilégier la rémunération de leurs actionnaires au détriment d'investissements à plus long terme, les contraintes budgétaires qui pèsent sur les Etats continentaux européens freinent la nécessaire réorientation des dépenses publiques. Alors que le Pacte de stabilité restreint les marges de manœuvre des Etats, le développement de la politique d'investissements publics, inhérente au modèle de l'Etat social actif, requerrait une période initiale d'accroissement des dépenses publiques afin de pouvoir assumer conjointement, dans un premier temps, l'essentiel des prestations sociales propres à l'Etat-providence et les investissements publics caractéristiques d'un authentique Etat social actif. Ce n'est que dans un deuxième temps, lorsque les investissements consentis feront sentir leurs effets, notamment au travers d'une hausse du taux d'emploi et de la productivité, que les dépenses publiques pourront être drastiquement réduites. A défaut, les complémentarités propres au modèle scandinave, auquel les promoteurs de l'Etat social actif se réfèrent, sont rompues et le risque est grand qu'il faille définitivement donner raison aux détracteurs de l'Etat social actif qui n'y voient qu'un nouvel avatar néolibéral<sup>36</sup>.

## CONCLUSION

Deux réformes concrètes réalisées en Belgique peuvent être considérées comme exemplatives d'une volonté de transformer l'Etat providence en un Etat social actif<sup>37</sup>. La première date déjà de 2002 et a constitué dans la transformation du droit au minimum d'existence – le minimex – en un droit à l'intégration sociale consacré dans un revenu d'intégration susceptible d'être assorti d'un projet individualisé d'intégration sociale énonçant différents engagements – démarches administratives, recherche d'un emploi ou d'un logement, etc. – dont doit s'acquitter le bénéficiaire sous le contrôle du CPAS sous peine d'une suspension totale ou partielle de son allocation. La réforme s'inscrit explicitement dans une démarche d'activation, comme l'exprime la transformation, la même année, de la dénomination des Centres publics d'aide sociale en Centres publics d'action sociale.

Cette première réforme peut paraître partiellement symbolique. Ce n'est certainement pas le cas de la deuxième. En 2004, la réglementation en matière du suivi des chômeurs a été profondément revue en vue de mettre en place un plan d'accompagnement et de suivi des demandeurs d'emploi. Ceux-ci ne doivent plus seulement demeurer disponibles pour le marché du travail, mais doivent entrer dans un processus de recherche active d'emploi. Le dispositif mis en place exprime parfaitement la dualité de la logique d'activation. Il comporte, d'une part, un suivi, essentiellement à charge de l'ONEM, en vue de

---

<sup>36</sup> Voir notamment, Arnperger (2000), Amable (2005), Cassiers, Lebeau (2005).

<sup>37</sup> Voir Dumont 2008.



vérifier que le demandeur d'emploi est bien engagée dans une recherche d'active d'un emploi<sup>38</sup>. Il s'agit ici d'une fonction de contrôle et, le cas échéant, de sanction. Mais le dispositif comprend, d'autre part, un accompagnement personnalisé, réalisé par les services régionaux de l'emploi, qui se veut une aide à la réinsertion socio-professionnelle, via des politiques de conseil et de formation<sup>39</sup>.

On perçoit aisément comment une telle réforme peut être appréciée différemment selon le poids respectif accordé aux deux volets<sup>40</sup>. On perçoit tout aussi clairement comment le modèle de l'Etat social actif peut conduire à légitimer des réformes néolibérales si la conditionnalité et le contrôle renforcés des prestations sociales ne sont pas complétés par des politiques d'activation, non de l'allocataire, mais de l'Etat lui-même. Or ce n'est que si cette condition est satisfaite au travers d'une politique d'investissements publics dans, notamment, le capital humain et la recherche et développement, que l'Etat social actif peut être présenté comme un modèle social irréductible au néolibéralisme et dont la compétitivité ne serait pas garantie pas la réduction du coût du travail, mais bien par la qualité de la production.

La prétention des partisans de la Troisième voie à proposer un modèle alternatif tant au socialisme qu'au néolibéralisme ne peut éviter de se solder par un échec avéré que si elle parvient à éviter que les contraintes de la mondialisation financière rendent impossible le développement des investissements publics (et privés) nécessaires à son projet politique. Giddens en avait déjà conscience puisque, dans son livre sur la Troisième voie, il décriait le fondamentalisme du marché à l'échelle mondiale et plaidait pour une régulation des marchés financiers<sup>41</sup>. Mais force est de constater qu'aucune réponse politique satisfaisante n'a pu jusqu'à présent être mise en oeuvre pour, si pas réguler les marchés financiers, du moins corriger le biais court-termiste qu'ils induisent – peut-être la crise financière actuelle jouera à cet égard un rôle d'aiguillon dans la mesure où elle convaincra les acteurs financiers eux-mêmes de la nécessité de corriger certains excès.

Aujourd'hui, les concepts de « Troisième voie » ou d'« Etat social actif » n'ont plus la même capacité de mobilisation qu'au début de la décennie. Ils ont cessé de jouer le rôle de modèles globaux susceptibles d'orienter une action politique cohérente. Du moins, explicitement. Car leurs éléments centraux conservent une place primordiale dans la rhétorique politique, à commencer par les notions d'« activation » ou de « flexisécurité ». Cela n'est pas rassurant puisque, comme nous l'avons vu, ce qui peut faire de la référence à l'Etat social actif une promesse inaboutie repose sur sa cohérence institutionnelle. C'est dès lors avant tout en tant que projet politique global que le projet de la Troisième voie et de la transformation de l'Etat-providence en un Etat social actif doit être discuté et évalué. Et c'est en toute conscience de l'importance des complémentarités entre ses différentes dimensions que les réformes inspirées par ce projet doivent être envisagées.

---

<sup>38</sup> Voir l'arrêté royal du 4 juillet 2004 portant modification de la réglementation du chômage à l'égard des chômeurs complets qui doivent rechercher activement un emploi, *Moniteur belge*, 9 juillet 2004..

<sup>39</sup> Ce volet est mis en oeuvre par l'accord de coopération du 30 avril 2004.

<sup>40</sup> Notons que l'évaluation de la réforme par les partenaires sociaux et les différents ministres de l'emploi est globalement jugée positive, dans la mise en oeuvre de chacun de ces deux volets comme dans les résultats produits (Carlens 2008). L'ambition du nouveau gouvernement est de renforcer le dispositif, en actualisant l'accord de coopération du 30 avril 2004. La Ministre de l'emploi entend notamment rendre l'accompagnement du demandeur d'emploi plus rapide et plus personnalisé (Milquet 2008). Les partis libéraux souhaiteraient, quant à eux, limiter dans le temps et rendre dégressives les allocations de chômage.

<sup>41</sup> Giddens, Blair (2002), 154-160.



## BIBLIOGRAPHIE

- Accord interprofessionnel pour la période 2007-2008, *Pour une économie innovatrice et pour l'emploi*.
- Amable, B. (2005), *Les cinq capitalismes. Diversité des systèmes économiques et sociaux dans la mondialisation*, Seuil (Economie humaine), Paris.
- Amable, B. (2006), « Innovation et compétitivité en Europe », *Reflets et perspectives de la vie économique*, XLV, 1, pp. 15-30.
- Arestis, P., Sawyer, M. (2001), « The economic analysis underlying the third way », *New Political Economy*, 6-2, pp. 255-278.
- Arnsperger, C (2000), *Nouvelle question sociale et obstacle à la solidarité. Ière partie – L'Etat social actif « de gauche » : authentique décal de solidarité ou lamanetable mascarade idéologique ?*, DOCH 75, Louvain-la-Neuve.
- Arnsperger, C. (2005), « L'Etat social actif comme nouveau paradigme de la justice sociale – L'avènement du solidarisme responsabiliste et l'inversion de la solidarité » in Vielle, P., Pochet, Ph., Cassiers, I. (dir.), *L'Etat social actif. Vers un changement de paradigme ?*, P.I.E.-Peter Lang, Bruxelles, pp. 279-300.
- Arthus, P., Virard, M-P. (2005), *Le capitalisme est en train de s'autodétruire*, La Découverte, Paris.
- Bénassy-Quéré, A., Coeuré, B., Jacquet, P., Pisani-Ferry, J. (2004), *Politique économique*, De Boeck-Larcier, Bruxelles.
- Bodart, V., de la Croix, D. (2003), « Les finances publiques de la Belgique à long terme : quatre questions déplaisantes », *Regards économiques*, 16.
- Bonvin, Moachon (2005), « L'activation et son potentiel e subversion de l'Etat social » in Vielle, P., Pochet, Ph., Cassiers, I. (2005), *L'Etat social actif. Vers un changement de paradigme ?*, P.I.E.-Peter Lang, Bruxelles, pp. 63-92.
- Boyer, R. (2005), « Changement d'époque... mais diversité persistante des systèmes de protection sociale » in Vielle, P., Pochet, Ph., Cassiers, I. (2005), *L'Etat social actif. Vers un changement de paradigme ?*, P.I.E.-Peter Lang, Bruxelles, pp. 33-59.
- Boyer, R., Durand, J.-P. (1993), *L'Après-fordisme*, Syros (Alternatives économiques), Paris.
- Brongniart, Ph, Mercier, A., Stellingher A. (2007), *L'Etat providence face à la mutation des risques sociaux*, Fondation pour l'innovation politique, Paris.
- Carlens, G. (2008), *L'évaluation du plan d'accompagnement et de suivi des demandeurs d'emploi en Belgique (case management)*, Bruxelles.
- Cassiers, I. (1994), « Du miracle belge à la croissance lente : l'impact du plan Marshall et de l'Union Européenne des Paiements », *Historiens de l'Europe Contemporaine*, 9, pp. 3-28.
- Cassiers, I., De Villé, P., Solar, P. (1994), « Institutions, contraintes structurelles et développement durable. L'éclairage d'une étude sur la croissance économique belge de 1944 à 1990 », *CIFoP, 11e Congrès des Economistes belges de Langue Française*, Charleroi, C1, pp. 95-114.
- Cassiers, I., Lebeau, E. (2005), « De l'Etat providence à l'Etat social actif. Quels changements de régulations sous-jacents ? » in Vielle, P., Pochet, Ph., Cassiers, I. (2005), *L'Etat*



- social actif. *Vers un changement de paradigme ?*, P.I.E-Peter Lang, Bruxelles, pp. 93-120.
- Clerc (2007), *Déchiffrer l'économie*, La Découverte (Grands repères), 16ème édition, Paris.
- Cockx, B. (1999), « Les formations professionnelles du FOREM accélèrent-elles la sortie du chômage en Wallonie ? », *Etude spéciale du Service d'Analyse économique de l'IREES*.
- Cockx, B., Ries, J. (2004), « Quel avenir pour l'article 80 ? », *Regards économiques*, 18.
- Conseil central de l'économie (2006), *Rapport technique du secrétariat sur les marges maximales disponibles pour l'évolution du coût salarial*, 1250.
- de la Croix, D., Lepers, J. (2005), « Financement des pensions et taux d'activité des travailleurs âgés : une proposition alternative », *Regards économiques*, 32.
- de Nanteuil-Mirible, M., Pourtois, H., « L'Etat social actif – Une réponse au défi de l'intégration par le travail ? » in Vielle, P., Pochet, Ph., Cassiers, I. (2005), *L'Etat social actif. Vers un changement de paradigme ?*, P.I.E-Peter Lang, Bruxelles, pp. 323-350.
- Denayer, L., Tollet, R. (2002), « Mécanismes institutionnels de la formation des salaires en Belgique » in Pochet, Ph. (dir.), *Politique salariale dans la zone Euro*, PIE-Peter Lang, pp. 191-209.
- Dumont, D. (2008), « Vers un Etat social « actif » ? », *Journal des tribunaux*, 6300, pp. 133-139.
- Fédération des entreprises belges (2005), *Croissance et emploi : Brisons les tabous. Stratégie 2010*.
- Giddens, A., Blair, T. (2002), *La troisième voie. Le renouveau de la social-démocratie*, trad. L. Bouvet, E. Colombani et F. Michel, Seuil (La couleur des idées), Paris.
- Gilson, S., Glorieux, M. (2005), « Le droit à l'intégration sociale comme première figure emblématique de l'Etat social actif – Quelques commentaires de la loi du 26 mai 2002 » in Vielle, P., Pochet, Ph., Cassiers, I. (2005), *L'Etat social actif. Vers un changement de paradigme ?*, P.I.E-Peter Lang, Bruxelles, pp. 233-255.
- Mattagne, G. (2001), « De l' « Etat social actif » à la politique belge de l'emploi », *Courrier hebdomadaire du Crisp*, 1737-1738, Centre de recherche et d'information socio-politique, Bruxelles.
- Milquet, J. (2008), *Note de politique générale de la vice-première ministre et ministre de l'emploi et de l'égalité des chances*, Chambre des Représentants de Belgique, DOC 52 0995/017.
- Rawls, J. (1987), *Théorie de la justice*, trad. C. Audard, Seuil (La couleur des idées), Paris.
- Rawls, J. (1995), *Libéralisme politique*, trad. C. Audard, PUF (Philosophie morale), Paris.
- Reman, Pochet (2005), « Transformation du système belge de sécurité sociale » in Vielle, P., Pochet, Ph., Cassiers, I. (2005), *L'Etat social actif. Vers un changement de paradigme ?*, P.I.E-Peter Lang, Bruxelles, pp. 121-148.
- Renversez, F. (2008), « De l'économie d'endettement à l'économie de marchés financiers », in *Comprendre la finance contemporaine*, La Découverte (Regards croisés sur l'économie, 3), Paris.
- Sapir, A. (dir.) (2004), *An Agenda for Growing Europe. The Sapir Europe* », Oxford University Press, Oxford.
- Savage, R. (2004), *Economie belge 1953-2005. Ruptures et mutations*, UCL Presses universitaires de Louvain, Louvain-la-Neuve.





Service public fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale (2005), *Stratégie européenne pour l'emploi. Evaluation de la politique de l'emploi 2003-2005. Belgique.*

Sneessens, H., Shadman-Mehta, F. (2000), « Chocs asymétriques et persistance du chômage : Wallonie et Flandre comparées », 14ème Congrès des économistes de langue française.

Vandenberghe, V. (2004), « Enseignement et capital humain en Belgique : où en sommes-nous ? », *Regards économiques*, 33, Louvain-la-Neuve

Vandenbroucke, F. (1999), *L'Etat social actif : Une ambition européenne*, Conférence Den Uyl, disponible sur <http://oud.frankvandenbroucke.be/html/soc/ZT-991213.htm>.

Vielle, P., Pochet, Ph., Cassiers, I. (2005), *L'Etat social actif. Vers un changement de paradigme ?*, P.I.E-Peter Lang, Bruxelles.

**DÉSIREUX D'EN SAVOIR PLUS !**

Animation, conférence, table ronde... n'hésitez pas à nous contacter,  
Nous sommes à votre service pour organiser des activités sur cette thématique.